



N° de résolution
ou annotation

2023-12-001

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le jeudi 21 décembre 2023, à 17h30, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Yanick Desmarais, Sylvie Jean, Manon Reed, Samuel St-Pierre ainsi que Jessy Grenier, greffière-trésorière.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

4. LÉGISLATION

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption des prévisions budgétaires 2024

5.2 Adoption programme triennal immobilisations

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES

11. Période de questions

12. Levée de la séance

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2023-12-002

5. ADMINISTRATION

5.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

Attendu les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du code municipal;

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit, pour un **budget total de : 2 125 786 \$.**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

REVENUS

1- Taxes	1 696 425 \$
2- Paiements tenant lieu de taxes	4 127 \$
3- Transferts (subventions)	336 034 \$
4- Services rendus	6 700 \$
5- Imposition de droits	22 000 \$
6- Autres revenus (intérêts, amendes, autres revenus)	10 500 \$

TOTAL REVENUS

2 075 786 \$

CHARGES

1- Administration générale	-489 547 \$
2- Sécurité publique	-280 337 \$
3- Transport	-461 878 \$
4- Hygiène du milieu	-253 804 \$
5- Santé et bien-être	-41 925 \$
6- Aménagement, urbanisme et développement	-63 967 \$
7- Loisirs et culture	-225 621 \$
8- Frais de financement	-23 259 \$

TOTAL CHARGES

-1 840 338 \$

Excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales

235 448 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Immobilisations	
Amortissement (non comptabilisé au budget)	0 \$
Financement	
Remboursement de la dette	-112 300 \$
Affectations	
Activités d'investissement – immobilisations	-173 148 \$
Surplus accumulé libre affecté	50 000 \$
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES	-235 448 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales

0 \$

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2024 telles que présentées.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation
2023-12-003

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

5.2 ADOPTION PROGRAMME TRIENNAL IMMOBILISATIONS

Considérant les articles 953.1 et suivants du Code Municipal prévoyant la préparation et l'adoption d'un programme triennal des dépenses en immobilisations;

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- que le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026 soit adopté tel que présenté ci-dessous :

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ANNÉES 2024-2025-2026

<u>ANNÉE/PROJETS</u>	<u>MONTANTS</u>	<u>SOURCES FINANCEMENT</u>
----------------------	-----------------	----------------------------

2024

Pavage Rg du Bassin + Rue Principale	989 310 \$	Subvention PAVL 75% et Règlement emprunt
Pavage Rg du Bassin	482 068 \$	Subvention PAVL 50% et Règlement emprunt
Ponceaux Rte Labrecque	888 531 \$	Subvention PAVL 50% et Règlement emprunt

2025

Pavage chemins (Routes Hamel et Pépin, 3 km)	900 000 \$	Subvention TECQ 100%
Nouveau développement (Infrastructures de la rue)	500 000 \$	Règlement d'emprunt

2026

Pavage chemins (6e Rang Nord)	330 000 \$	Subvention TECQ 100%
----------------------------------	------------	----------------------

Montants et subventions à confirmer

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

N/A

2023-12-004

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 17 h 40.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, Directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Lavoie, Maire